



Paris, le 22 juillet 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—  
**Adoption du programme apicole européen : Stéphane LE FOLL salue un niveau d'aides en hausse, avec 10,6 millions d'euros sur trois ans pour les apiculteurs français**  
—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, salue la décision de la Commission Européenne de porter à près de 100 millions d'euros le budget du programme apicole européen pour les trois ans à venir.

Sur une enveloppe globale de 99,3 M€, soit 33,1 M€ par an, la France obtient 10,6 M€, soit 3,53 M€ par an sur trois ans. Le paiement de ces crédits communautaires permet par ailleurs la mobilisation de crédits nationaux pour un montant équivalent. Ce sont donc 7,05 M€ par an qui reviendront au programme apicole français sur trois ans.

Les services du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et de FranceAgriMer, seront mobilisés dans le courant de l'été, pour préparer et faire paraître les textes réglementaires déclinant ce programme en droit national, permettant ainsi son application dès le 1er septembre de cette année.

Stéphane LE FOLL a déclaré : « Ces crédits en hausse par rapport à ceux actuellement mobilisés faciliteront l'atteinte des objectifs du plan de développement durable de l'apiculture, et confortent la France dans son ambition de développer cette filière ».

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)